

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 14 février 2017, à 19h00.

Présents : Le maire John Saywell
Les conseillers : Michel Perreault
Claude Cadieux
Robert D'Auzac
Daniel Gauthier
Sébastien Gros
Le directeur général: Jean-François Bertrand

Absente : La conseillère : Louise Gorman

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h02 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2017-02-016 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les ajouts aux affaires nouvelles des points suivants :

- 11.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 11.2 Motion de félicitations à l'endroit des membres du personnel;
- 11.3 Dépôt du rapport historique sur le chemin des Écossais (Scotch Road).

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-017 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017

Il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Le rapport du comité de développement communautaire est déposé.

FINANCES ET ADMINISTRATION

2017-02-018 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 janvier 2017

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 403 783,39 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-019 Résolution - Utilisation des compensations 2016 du MTQ en vertu du PAERRL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 405 893 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, , il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu et adopté que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-020 Résolution - Demande d'aide financière du Centre Communautaire Campbell

ATTENDU la demande d'aide financière soumise par missive adressée à la Municipalité, le 18 janvier 2017 ;

ATTENDU que le Centre Campbell assumera le tiers des coûts prévus de mise à niveau du bâtiment ;

ATTENDU le rôle joué par l'organisme Centre Communautaire Campbell au sein de la communauté ;

ATTENDU que le conseil désire donner son appui pour soutenir la poursuite des activités du Centre Communautaire Campbell et assurer ainsi le maintien des services dispensés par cet organisme ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'accorder au Centre communautaire Campbell une aide financière de 10 000 \$, laquelle somme sera prélevé à l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-021 Résolution - Renouvellement de l'adhésion à Tricentris

ATTENDU que la Municipalité entend renouveler son entente avec Tricentris pour le tri des matières recyclables de sa collecte sélective ;

ATTENDU la proposition de renouvellement de l'adhésion soumise par Tricentris dans une lettre adressée à la Municipalité en date du 17 octobre 2016 ;

ATTENDU les termes de l'entente proposée et des tarifs y afférents tels que définis aux règlements financiers de l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'approuver les termes de l'entente à intervenir entre Tricentris – tri, transformation, sensibilisation et la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge en vue de la gestion des matières recyclables pour la période allant du 14 avril 2017 au 14 avril 2022 et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-022 Résolution - Retrait de la Société du Parc de la Rivière-Rouge en tant qu'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Municipalité

ATTENDU la décision du conseil municipal de confier à un tiers autre que la Société du Parc de la Rivière Rouge, la gestion des activités qui seront implantées dans certaines sections du Parc de la Rivière-Rouge ;

ATTENDU que les administrateurs de la Société du Parc de la Rivière Rouge ont manifesté leur intention de mettre fin aux activités de cette société ;

ATTENDU que l'assureur requiert une résolution du conseil pour demander le retrait d'un assuré additionnel.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu d'autoriser le retrait de la Société du Parc de la Rivière-Rouge en tant qu'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-023 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement concernant la circulation et le stationnement sur l'ensemble du réseau routier de la Municipalité

Le conseiller Michel Perreault donne avis de motion quant à la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement concernant la circulation et le stationnement sur l'ensemble du réseau routier de la Municipalité.

2017-02-024 Résolution - Transfert des dossiers actifs de perception de taxes au cabinet Dufresne Hébert Comeau

ATTENDU le contenu de la lettre de Me Rino Soucy adressée au maire et au DG en date du 2 février 2017, ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution ;

ATTENDU que Me Rino Soucy s'est engagé dans la lettre mentionnée ci-dessus à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières autant pour le forfait téléphonique que le taux horaire ;

ATTENDU l'intérêt pour la municipalité de maintenir l'obtention de services juridiques en droit municipal, notamment en ce qui concerne la perception des taxes impayées ;

ATTENDU que la municipalité désire continuer d'être représentée par Me Rino Soucy quant aux dossiers encourus et tout nouveau dossier concernant la perception des taxes municipales impayées.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu de notifier et de demander au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous ses dossiers actifs, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau;

Le conseil notifie et requiert du cabinet Marceau Soucy Boudreau que le transfert de dossiers requis ci-dessus soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-025 Résolution - Ajout du Centre Communautaire Campbell en tant qu'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Municipalité

ATTENDU que le conseil considère que le Centre Campbell est un actif important de la Municipalité quant à la desserte d'activités culturelles, communautaires, et de loisirs ;

ATTENDU la demande formulée par le Centre Campbell à l'effet de profiter des conditions d'assurances dont bénéficie la Municipalité et de l'économie substantielle qui en découlera ;

ATTENDU que l'assureur requiert une résolution du conseil pour demander l'ajout d'un assuré additionnel :

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'autoriser l'ajout du Centre Campbell en tant qu'assuré additionnel sur la police d'assurance de la Municipalité, étant entendu que le Centre Campbell assumera la totalité des primes le concernant et remboursera annuellement la Municipalité à cet effet.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-026 Résolution - Adoption du règlement numéro RA-189-05-2017 sur le traitement des élus municipaux

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ATTENDU la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LRQ c. T-11.001);

ATTENDU que le présent règlement vise à modifier le règlement RA-189-04-2015 – Règlement sur le traitement des élus municipaux, adopté le 8 décembre 2015;

ATTENDU qu'un avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Robert d'Auzac lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

RA-189-05-2017 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LRQ c. T-11.001);

ATTENDU que le présent règlement vise à modifier le règlement RA-189-04-2015 – Règlement sur le traitement des élus municipaux, adopté le 8 décembre 2015;

ATTENDU qu'un avis de motion en vue de l'adoption du présent règlement a été donné par le conseiller Robert d'Auzac lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé et résolu que le règlement qui suit soit adopté :

ARTICLE 1

Le règlement numéro RA-189-05-2017 modifie l'article 1 du règlement RA-189-04-2015 en fixant rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 sa date d'entrée en application. Conséquemment, l'ARTICLE 1 du règlement se lit comme suit :

« Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, ainsi qu'une rémunération additionnelle pour le travail de comité des conseillers. Il fixe les modalités de remboursement des dépenses des élus. Il sera applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2017. »

ARTICLE 2

Le règlement numéro RA-189-05-2017 modifie l'article 2 du règlement RA-189-04-2015 en établissant la nouvelle compensation de base annuelle du maire et du maire suppléant, si requis, ainsi que celle des conseillers. Conséquemment, l'ARTICLE 2 du règlement se lit comme suit :

« La compensation de base annuelle du maire est fixée à 21 222 \$, ou 1 768,50 \$ par mois de calendrier ou partie de mois, et celle de chaque conseiller est fixée à 7 074 \$, ou 589,50 \$ par mois de calendrier ou partie de mois. Cette compensation est composée à 66,67 % de rémunération imposable, et à 33,33 % d'une allocation de dépense non-imposable, tel que prescrit par la Loi sur le traitement des élus. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

(s) John Saywell
John Saywell
Maire

(s) Jean-François Bertrand
Jean-François Bertrand
Directeur général

Avis de motion :

Le 10 janvier 2017

Publication de l'avis public :

Le 11 janvier 2017

Adoption :

Le 14 février 2017

Publication :

Le 15 février 2017

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'adopter le règlement numéro RA-189-05-2017 visant à modifier les articles 1 et 2 du règlement numéro RA-189-04-2015 sur le traitement des élus municipaux.

Adopté à la majorité
Le conseiller Michel Perreault vote contre

2017-02-027 Résolution - Adoption d'un règlement d'emprunt pour le financement des travaux de réfection de passages à niveau.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale.

ATTENDU la Loi sur les transports au Canada (L.C. 1996, ch. 10) et le Règlement sur les passages à niveau;

ATTENDU la teneur de l'avis qu'adressait à la Municipalité, Chemins de fer Québec-Gatineau Inc., le 19 octobre 2016, quant à la reconstruction de passages à niveau pour la période allant de 2017 à 2019;

ATTENDU l'estimé préliminaire des coûts à engager pour la reconstruction des passages à niveau, tel qu'établi par Chemins de fer Québec-Gatineau Inc., lequel estimé fait partie intégrante du présent règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Claude Cadieux lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

RÈGLEMENT NUMÉRO. RE-603-01-2017

RÈGLEMENT SUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PASSAGES À NIVEAU ET SUR L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS.

ATTENDU la Loi sur les transports au Canada (L.C. 1996, ch. 10) et le Règlement sur les passages à niveau;

ATTENDU la teneur de l'avis qu'adressait à la Municipalité, Chemins de fer Québec-Gatineau Inc, le 19 octobre 2016, quant à la reconstruction de passages à niveau pour la période allant de 2017 à 2019;

ATTENDU l'estimé préliminaire des coûts à engager pour la reconstruction des passages à niveau, tel qu'établi par Chemins de fer Québec-Gatineau Inc., lequel estimé fait partie intégrante du présent règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Claude Cadieux, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 janvier 2017 ;

Il est proposé et résolu que le règlement qui suit soit adopté :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Une dépense de deux cent mille dollars (200 000 \$) est autorisée pour le financement des travaux de réfection de passages à niveau, le tout tel qu'établi par Chemins de fer Québec-Gatineau Inc. dans l'estimé inclus dans un avis daté du 19 octobre 2016, lequel avis fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 3

Afin de pourvoir au remboursement des dépenses décrétées aux termes du présent règlement, la Ville décrète un emprunt au montant de deux cent mille dollars (200 000 \$) remboursable sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à l'avance à la réduction de l'emprunt et au paiement des dépenses décrétées au présent règlement toute somme que la municipalité récupérera des autorités fiscales, notamment au titre de la TPS et de la TVQ, en relation avec une partie ou la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

ARTICLE 6

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(s) John Saywell

John Saywell
Maire

(s) Jean-François Bertrand

Jean-François Bertrand
Directeur général

Avis de motion : Le 10 janvier 2017

Publication de l'avis public : Le 10 janvier 2017

Adoption : Le 14 février 2017

Publication : Le 15 février 2017

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'adopter le règlement d'emprunt numéro RE-603-01-2017 sur le financement des travaux de réfection de passages à niveau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-028 Motion de félicitations adressées à Monsieur Gordon Fraser

Sur motion du conseiller Daniel Gauthier, le conseil municipal adresse à Monsieur Gordon Fraser ses félicitations pour la parution récente de sa nouvelle « Song of the Spirit River » qu'il dédie aux populations et aux paysages de Grenville-sur-la-Rouge et de Harrington.

2017-02-029 Conditions soumises par Hydro-Québec pour l'acquisition de certains terrains excédentaires

Le conseil prend acte des conditions soumises par Hydro-Québec pour l'acquisition, par la Municipalité, de certains terrains excédentaires lui appartenant, lesquelles précisent les superficies visées, le prix proposé au m² ainsi que les délais prescrits pour exercer le droit d'achat devant notaire.

Ces conditions seront incluses à une offre d'achat formelle à être déposée pour approbation ultérieure par le conseil en regard notamment, des précisions qui seront apportées quant à la superficie effective de l'immeuble concerné et de la conclusion d'un montage financier jugé économiquement satisfaisant.

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2017-02-030 Résolution - Dépôt du plan de travail 2017 concernant l'entretien et la réfection du réseau routier municipal

Le conseil prend acte du dépôt du plan de travail 2017 concernant l'entretien et la réfection du réseau routier municipal, tel que produit par la direction des travaux publics.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-02-031 Résolution - Officialisation de la Rue du Lac-Wilson

ATTENDU la demande soumise à la Municipalité par le promoteur des lots riverains de la voie de circulation désignée comme étant les lots 12B-12 et 12B-13 du rang 09 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, aux fins de donner le nom rue du Lac-Wilson à ladite voie de circulation;

ATTENDU que pour des raisons d'identification, de localisation, et de sécurité, il est souhaitable de préciser la désignation de la voie de circulation concernée;

ATTENDU qu'une officialisation du nom et son inscription au registre de la Commission de toponymie du Québec est un prérequis à la reconnaissance dudit nom par les diverses instances gouvernementales;

ATTENDU l'avis technique reçu de la Commission de toponymie du Québec dans le présent dossier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu de transmettre à la Commission de toponymie du Québec une demande formelle aux fins d'officialiser Rue du Lac-Wilson pour désigner la voie de circulation identifiée comme étant les lots 12B-12 et 12B-13 du rang 09 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-032 Résolution - Officialisation du chemin de la Sauvagine

ATTENDU la demande soumise à la Municipalité par le promoteur des lots riverains de la voie de circulation désignée comme étant le lot 10-46 du rang 11 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, aux fins de donner le nom chemin de la Sauvagine à ladite voie de circulation;

ATTENDU que pour des raisons d'identification, de localisation, et de sécurité, il est souhaitable de préciser la désignation de la voie de circulation concernée;

ATTENDU qu'une officialisation du nom et son inscription au registre de la Commission de toponymie du Québec est un prérequis à la reconnaissance dudit nom par les diverses instances gouvernementales;

ATTENDU l'avis technique reçu de la Commission de toponymie du Québec dans le présent dossier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu de transmettre à la Commission de toponymie du Québec une demande formelle aux fins d'officialiser chemin de la Sauvagine pour désigner la voie de circulation identifiée comme étant le lot 10-46 du rang 11 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-033 Résolution - Officialisation du chemin au Pied-de-la-Montagne

ATTENDU la demande soumise à la Municipalité par le promoteur des lots riverains de la voie de circulation désignée comme étant les lots 10-44, 10-45 et 10-50 du rang 11 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, aux fins de donner le nom chemin au Pied-de-la-Montagne à ladite voie de circulation;

ATTENDU que pour des raisons d'identification, de localisation, et de sécurité, il est souhaitable de préciser la désignation de la voie de circulation concernée;

ATTENDU qu'une officialisation du nom et son inscription au registre de la Commission de toponymie du Québec est un prérequis à la reconnaissance dudit nom par les diverses instances gouvernementales;

ATTENDU l'avis technique reçu de la Commission de toponymie du Québec dans le présent dossier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu de transmettre à la Commission de toponymie du Québec une demande formelle aux fins d'officialiser chemin au Pied-de-la-Montagne pour désigner la voie de circulation identifiée comme étant les lots 10-44, 10-45 et 10-50 du rang 11 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-034 Résolution - Officialisation du chemin des Hérons

ATTENDU la demande soumise à la Municipalité par le promoteur des lots riverains de la voie de circulation désignée comme étant le lot 10-45 du rang 11 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, aux fins de donner le nom chemin des Hérons à ladite voie de circulation;

ATTENDU que pour des raisons d'identification, de localisation, et de sécurité, il est souhaitable de préciser la désignation de la voie de circulation concernée;

ATTENDU qu'une officialisation du nom et son inscription au registre de la Commission de toponymie du Québec est un prérequis à la reconnaissance dudit nom par les diverses instances gouvernementales;

ATTENDU l'avis technique reçu de la Commission de toponymie du Québec dans le présent dossier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu de transmettre à la Commission de toponymie du Québec une demande formelle aux fins d'officialiser chemin des Hérons pour désigner la voie de circulation identifiée comme étant le lot 10-45 du rang 11 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-035 Résolution - Signature d'un protocole d'entente pour la fourniture d'un service d'écocentre par 2863-9987 Québec Inc.

ATTENDU le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil et que la Municipalité a décidé de mettre en vigueur en application par phase en 2017;

ATTENDU la nécessité d'identifier des sites pour le dépôt de matériaux secs;

ATTENDU la proposition déposée par l'entreprise 2863-9987 Québec Inc. en date du 1^{er} février 2017;

ATTENDU que le coût dudit contrat est prévu au budget 2017 de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'autoriser le maire et le directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à signer le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et l'entreprise 2863-9987 Québec Inc. pour la fourniture d'un service d'écocentre pour l'ensemble des citoyens de la municipalité, et ce pour l'année 2017, à un coût maximal de 10 000 \$.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-036 Résolution - Signature d'un protocole d'entente pour la fourniture d'un service d'écocentre par la municipalité d'Harrington

ATTENDU le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Argenteuil et que la Municipalité a décidé de mettre en vigueur en application par phase en 2017;

ATTENDU la nécessité d'identifier des sites pour le dépôt de matériaux secs;

ATTENDU que le coût dudit contrat est prévu au budget 2017 de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'autoriser le maire et le directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à signer le protocole d'entente à intervenir entre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et la municipalité d'Harrington pour la fourniture d'un service d'écocentre pour l'ensemble des citoyens de la municipalité, pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018, à un coût maximal de 10 000 \$.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-037 Résolution - Demande d'autorisation autre qu'agricole soumise par Canada Carbon Inc.

ATTENDU l'impact inévitable que pourrait générer une telle opération minière sur la sécurité de la circulation et la détérioration accélérée de l'infrastructure routière utilisée ;

ATTENDU les préoccupations soulevées par certains enjeux environnementaux en ce qui a trait notamment, à la poussière et au bruit et aux impacts d'un tel projet sur la qualité de vie et la quiétude de la population environnante;

ATTENDU le récent dépôt, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, de nouvelles orientations gouvernementales ayant pour objectif d'assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire ;

ATTENDU la teneur de la résolution adoptée par le conseil de la MRC d'Argenteuil lors d'une séance tenue le 8 février 2017 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu d'abroger la résolution numéro 2016-12-319 adoptée lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2016 concernant une demande d'autorisation autre qu'agricole soumise par Canada Carbon Inc. et de reporter l'adoption d'une telle décision pour permettre la vérification des effets juridiques, pour la Municipalité, des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'activité minière.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

2017-02-038 Résolution - Octroi d'une aide financière pour l'organisation du Salon des Femmes 2017

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la Municipalité dans une missive qui lui était adressée le 2 février 2017 ;

ATTENDU que la Municipalité entend soutenir ce type d'événement qui bénéficie à l'ensemble de sa communauté.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert d'Auzac et résolu d'octroyer, au Centre Communautaire Campbell, une aide financière de 100 \$ afin de contribuer à l'organisation du Salon des Femmes 2017 qui se tiendra le 5 mars prochain.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-02-039 Résolution - Octroi d'une aide financière au Club de l'Âge d'or d'Harrington

ATTENDU la teneur de la lettre datée du 2 février 2017 qu'adressait à la Municipalité, le Club de l'Âge d'Or d'Harrington;

ATTENDU que les activités dispensées par cet organisme bénéficient à la population de Grenville-sur-la-Rouge;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'octroyer une aide financière de 1 250 \$ au Club de l'Âge d'or d'Harrington afin de soutenir les activités de cet organisme.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-02-040 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le conseil municipal prend acte du dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil ci-après identifiés :

M. John Saywell, maire

M. Robert D'Auzac de Lamartinie, conseiller numéro 1

M. Michel Perreault, conseiller numéro 2

M. Claude Cadieux, conseiller numéro 3

M. Sébastien Gros, conseiller numéro 4

M. Daniel Gauthier, conseiller numéro 6

2017-02-041 Motion de félicitations à l'endroit des membres du personnel

Sur motion de M. John Saywell, le conseil municipal adresse ses félicitations aux membres du personnel pour leur participation au Salon de l'Habitation de Montréal 2007.

2017-02-042 Dépôt d'un rapport historique

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport historique concernant le chemin des Écossais (Scotch Road) rédigé par Madame Cecil McPhee et Monsieur Robert Simard.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-02-043 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu que la présente séance soit levée à 21h10.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier